

28 oct 2022 -17:53

Appartient à [Conseil des ministres du 28 octobre 2022](#)

Mesures relatives aux restrictions de voyage et au Formulaire de Localisation du Passager

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif aux mesures de police administrative en matière de restrictions de voyage et au Formulaire de Localisation du Passager (FLP). Ces mesures constituent un cadre juridique pour une utilisation future éventuelle et exceptionnelle, si des restrictions de voyage et le PLF s'avéraient nécessaires.

L'avant-projet de loi relatif aux mesures de police administrative en matière de restrictions de voyage et au FLP a déjà été [soumis au Conseil des ministres du 15 juillet 2022](#). Dans l'intervalle, la Cour constitutionnelle, l'Autorité de protection des données (APD) et le Conseil d'État se sont prononcés sur l'avant-projet.

L'actuel avant-projet répond à l'arrêt de la Cour constitutionnelle et aux remarques formulées par l'APD et le Conseil d'État. Les adaptations et précisions requises ont non seulement été apportées aux articles de l'avant-projet initial mais deux articles ont aussi été ajoutés afin de clarifier le caractère juridique des délibérations du Comité de sécurité de l'information (CSI).

L'avant-projet est à nouveau transmis pour avis à l'APD et au Conseil d'État.

Avant-projet de loi relatif aux mesures de police administrative en matière de restrictions de voyage et au Formulaire de Localisation du Passager et portant des modifications de diverses dispositions relatives au Comité de sécurité de l'information

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Coopération au développement et de la Politique des Grandes villes
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be